



Vous qui êtes touché(e) par un accident de la route...

Vous êtes affecté(e), de manière directe ou indirecte, par un accident de la route ayant entraîné des dommages corporels ? L'après-accident se révèle être un parcours du combattant et vous vous sentez perdu(e) ? Vous êtes démuni(e) face à l'ensemble des démarches à accomplir ? La procédure vous paraît longue ?

Nous pouvons vous aider.



AGENCE WALLONNE
POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le **Département « Information et orientation des victimes de la route »** de l'AWSR est une équipe de professionnels à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à l'accident.

- Notre **pôle juridique** vous informe concernant notamment les assurances, la réparation du préjudice et la procédure judiciaire. Nous vous guidons dans les étapes qui précèdent l'indemnisation (aide à la lecture de documents complexes, appui lors des démarches auprès de professionnels...).
- Notre **pôle psychologique** vous écoute et vous oriente après une analyse de vos besoins. Nous pouvons effectuer des recherches sur les services qui existent dans votre région (groupes d'entraide, centres spécialisés, associations...).

Notre mission : vous écouter, vous informer et vous orienter, quel que soit le temps écoulé depuis l'accident. Nos services sont gratuits.

081 821 321 • infovictimes@awsr.be



AWSR

AGENCE WALLONNE
POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Wallonie

awsr.be

